

CONTRAT DE RESERVATION

A remplir et à retourner daté et signé accompagné d'un acompte de 40% du montant total.
Le solde est à régler 30 jours avant notre séjour/retraite !

**Retraite « énergie, enthousiasme & lâcher prise »
Pentecôte 2024**

Vendredi 17 mai à 18h - Lundi 20 mai à 15h

Pension complète en résidentiel
Du 17 mai (18h) au 20 mai (15h) 2024

Santa Maria
64640 Helette - France
Téléphone: +335 59 37 98 84

AU PROGRAMME

- Ateliers de Yoga « attisez le feu intérieur pour l'enthousiasme & de la force »
- Cours de Yoga avec une relaxation guidée aux bols tibétains « lâcher prise »
- Atelier d'Ayurvêda « conseils pour améliorer la santé physique & émotionnelle »
- Méditations « apprendre une pratique ayurvédique de libération intérieure »
- Belles ballades, si le temps permet...
- De bons repas biologique & ayurvedique
- Des moments tranquilles pour pouvoir bouquiner, faire la sieste, dessiner, se prélasser...

PARTICIPATION

Pension avec 3 repas.

"Early Bird" jusqu'au 15 mars : 395€ / personne

A partir du 15 mars : 425€ / personne

Vos collations ne sont pas incluses.

Le transport est à votre charge.

Possibilité de co-voiturage - vous devez organiser à partir de la liste donnée.

ASSOCIATION MADHURA YOGA

N° SIRET : 795 152 784 00018

36 CHEMIN DE LOUSTAOUNAOU 64100
07 77 69 34 19

IBAN : FR76 1690 6030 3387 0460 2593 624
CODE BIC : AGRIFRPP869

Nom / Prénom				
Adresse				
Code Postal / Ville				
Email				
Téléphone				
Quelles sont tes attentes pour cette retraite & Quels sont tes besoins ?				
As tu des blessures ou des douleurs ?				
Est-ce que tu as des allergies alimentaires ?				
Pratiquant(e) Yoga !	<table border="0"> <tr> <td>Pas encore</td> <td>1 - 5 ans</td> <td>+ de 5 ans</td> </tr> </table>	Pas encore	1 - 5 ans	+ de 5 ans
Pas encore	1 - 5 ans	+ de 5 ans		

Acompte* de 40% soit : € versé ce jour

Solde* de € à régler avant le / /

sans relance de notre part

*Inscription à plus de 30 jours : acompte de 40% du montant total - pas de paiement pas d'inscription!

Solde du séjour à 30 jours. *Inscription à moins de 30 jours : intégralité du séjour

Je soussigné (Nom & Prénom) :

..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et les accepter.

A Le **Signatures**

précédées de « Lu et approuvé » :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

1. RESERVATIONS

1.1. L'inscription à l'une de nos prestations implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente.

1.2. Votre inscription sera prise en compte à compter de la réception de notre « contrat de réservation » complété, daté et signé accompagné :

- Si l'inscription se fait 30 jours avant le départ : d'un acompte de 40%. Le solde devra nous parvenir un mois avant le départ.
- En l'absence du versement du solde à moins de 30 jours de la date du départ, l'inscription pourra être annulée.
- Si l'inscription se fait moins de 30 jours avant le départ : du versement de la totalité du coût de la prestation.

1.3. Votre inscription ne sera possible que dans la mesure des places disponibles.

2. MODIFICATIONS

2.1. Si un intervenant est dans l'impossibilité d'assurer sa présence pour les activités précisés dans le programme , il sera remplacé ou en cas d'impossibilité vous serez remboursé du montant concernant cette activité.

2.2. Les hébergements inscrits sur le programme peuvent être modifiés avec un hébergement équivalent !

2.3. Si la retraite/séjour est annulé par Madhura Yoga par obligation légale, un bon d'achat valable 18 mois à compter de la date de ce séjour, vous sera remis par mail.

3. ANNULATION

L'annulation est possible dans les conditions suivantes (« Annulation Anticipée Autorisée »), et le taux de remboursement suivant :

- 3 mois avant le début de l'activité : 50 % ;
- Toute annulation postérieure ne donnera lieu à aucun remboursement.

Ce taux de remboursement ne concerne que le prix de l'activité facturé par Madhura Yoga, et nullement les frais annexes (hébergement, repas, etc.) qui eux peuvent être définitivement perdus en cas d'annulation. Le client est invité à prendre toutes ses précautions préalables à ce titre.

4. INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

5. RESPONSABILITE

5.1. Madhura Yoga décline toutes responsabilités en cas de problèmes de transports, maladie, ou/ et éléments extérieurs imprévus au programme du séjour.

5.2. Madhura Yoga ne pourra pas être tenu pour responsables des conséquences des évènements suivants :

- Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité périmés ou d'une durée de validité insuffisante.
- Incidents ou évènements imprévisibles et insurmontables d'une tierce personne.

*Sous-article 5.01 Retraite/Séjour organisée dans un bien immobilier à usage privatif -
Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des détériorations causées par l'Acheteur,
dans sa chambre ou dans les parties communes, et se réserve le droit de solliciter leur
réparation auprès de ce dernier.*

*Sous article 5.02 Retraite/Séjour organisée dans un établissement hôtelier -
Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des détériorations causées par l'Acheteur,
dans sa chambre ou dans les parties communes, et se réserve le droit de solliciter leur
réparation auprès de ce dernier.*

6. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, le client ne dispose pas de droit de rétractation pour l'achat des activités de loisirs.

7. CERTIFICAT MÉDICAL EXIGÉ

A partir du 1er janvier 2022 un certificat médical attestant que vous être apte à pratiquer le yoga doit être nous fourni chaque année. Il en sera de même lors de chaque stage, séjour, formation et retraite.

8. PARTICULARITES

8.1. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement. Nous ne pouvons être tenus pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

8.2. L'encadrant reste le seul juge durant la prestation pour modifier le programme. Lorsque les circonstances le nécessitent, nous pouvons modifier une partie du déroulement de la prestation. Le participant ne pourra s'y opposer.

8.3. Si vous n'êtes pas suffisamment équipés pour garantir votre sécurité, l'encadrant pourra refuser votre participation à la prestation. Aucun remboursement ou indemnité ne seront possible.

8.4. Cette Retraite est proposé dans la bienveillance pour un mieux-être pour tous. Il est de votre responsabilité (en tant que personne majeure) de contribuer à la bonne entente du groupe, chacun doit y mettre du sien. Tout comportement jugé déplacé pour le bon déroulement du séjour : Violence verbale, physique, irrespect, propos raciste, sexiste ou autre, ne sera toléré. Dans ce cas Christopher se laisse le droit de prendre les mesures nécessaires afin de conserver un bon esprit de groupe, pouvant aller en cas extrême jusqu'à l'exclusion (sans possibilité de demander un remboursement), si un comportement abusif est répétitif malgré un avertissement perturbant ainsi les autres membres du séjour.

Lu et approuvé :

.....

Signature :

.....

Date :

.....

Lieu :

.....